

## L'INSTITUT

L'institut de formation d'aide-soignant, rattaché au Centre Hospitalier Intercommunal Vercors Isère, a été créé en 1966. L'institut a une capacité d'accueil totale autorisée de 32 places.

Quelques chiffres en 2021 :

Taux de satisfaction élève : 100%

Taux de réussite : 97%

## L'EQUIPE

✦ Directrice : Valérie MANQUAT

✦ Responsable administrative : Chrystelle DIDIER

✦ Formateurs permanents :

Marie-Pierre MOLLARD, Béatrice BLANC et Sarah CUTIVEL

✦ Référent handicap : Béatrice BLANC

*Des interlocuteurs externes professionnels qualifiés interviennent selon leur expertise*

## LES METHODES ET OUTILS PEDAGOGIQUES

L'équipe pédagogique accompagne l'élève, acteur de sa formation, dans la construction de son identité professionnelle et l'acquisition de ses compétences par des méthodes actives et modernes.



## LES VALEURS

Équité  
Confiance  
Bienveillance  
Responsabilité

## LE METIER

En tant que professionnel de santé, l'aide-soignant est habilité à dispenser des **soins de la vie quotidienne ou des soins aigus** pour préserver et restaurer la continuité de la vie, le bien-être et l'autonomie de la personne dans le cadre du rôle propre de l'infirmier, en collaboration avec lui et dans le cadre d'une responsabilité partagée.

Trois missions reflétant la spécificité du métier sont ainsi définies :

1. Accompagner la personne dans les activités de sa vie quotidienne et sociale, dans le respect de son projet de vie
2. Collaborer au projet de soins personnalisé dans son champ de compétences
3. Contribuer à la prévention des risques et au raisonnement clinique interprofessionnel



## LE DIPLOME D'ETAT D'AIDE-SOIGNANT

La formation est sanctionnée par l'obtention du Diplôme d'État d'Aide-Soignant.



## FORMATION AIDE-SOIGNANT

### IFAS de Saint-Marcellin

(Institut de Formation d'Aide-Soignant)



IFAS / Centre Hospitalier Intercommunal Vercors Isère

Avenue Félix Faure

38160 SAINT-MARCELLIN

04 57 82 80 04

✉ : [ifas@chstmarcellin.eu](mailto:ifas@chstmarcellin.eu)

Site internet : <http://ifasstmarcellin.jimdofree.com>

Instagram : ifas.stmarcellin

Facebook : ifas saint marcellin

Numéro SIRET : 263 800 260 00097

Numéro d'activité : 82 38 P 37 05 38



Auvergne-Rhône-Alpes

Cette formation est autorisée par la Région Auvergne Rhône Alpes qui concourt à son financement

## LES ACCES

Par la route : D1092 ou A49 sortie 9, péage de St-Marcellin

Par le train ou l'autocar : gare SNCF et gare routière de Saint-Marcellin à 100m

A 5 minutes à pied du centre-ville de Saint-Marcellin



Version du 03/02/2023

## LA SELECTION

Aucune condition de diplôme.  
17 ans au moins à la date d'entrée en formation.

La sélection des candidats est effectuée par un jury de sélection sur la base d'un dossier complet (pièces constituant ce dossier listées sur le dossier d'inscription) et d'un entretien, destinés à apprécier les connaissances, les aptitudes et la motivation du candidat à suivre la formation.

Les agents de services sont dispensés de l'épreuve de sélection et sont admis sur avis du directeur sous certaines conditions stipulées dans l'arrêté du 7 avril 2020 modifié le 12 avril 2021.

**Vous êtes en situation de handicap et votre projet est de devenir aide-soignant :** l'IFAS vous propose un entretien personnalisé autour de votre projet et de l'adéquation de votre handicap à la formation et au métier.

En cas d'admission, votre référent pédagogique ainsi qu'un référent handicap vous accompagneront dans votre parcours de formation.

Une attestation de la Maison de l'Autonomie vous permettra de bénéficier d'un aménagement des épreuves certifiantes.

## L'ADMISSION

L'entrée définitive est subordonnée à la production d'un certificat médical d'aptitude par un médecin agréé par l'ARS et d'un certificat médical attestant que l'élève remplit les obligations d'immunisation et de vaccination dont la vaccination complète contre la COVID 19.

## LA FORMATION ARRETE DU 10 JUIN 2021

**770 heures (22 semaines) de formation théorique et pratique + 770 heures (22 semaines) de formation en milieu professionnel = 1540 heures (44 semaines)**

### ENSEIGNEMENTS THEORIQUES et PRATIQUES organisés en institut ou à distance

- ✦ 5 blocs de compétences
- ✦ 10 modules
- ✦ un accompagnement pédagogique personnalisé (API, TGP et suivi pédagogique individualisé)

### FORMATION réalisée en MILIEU PROFESSIONNEL

**4 PERIODES DE STAGE** dont au moins :

- ✦ 1 auprès de personnes en situation de handicap physique ou psychique
- ✦ 1 auprès de personnes âgées
- ✦ 1 expérience de travail de nuit
- ✦ 1 expérience de travail le week-end

**3 STAGES de 5 semaines** visent à explorer 3 missions du métier d'aide-soignant.

**1 STAGE de 7 semaines**, réalisé en fin de formation, permet l'exploration ou la consolidation du projet professionnel et le renforcement des compétences de l'apprenant afin de valider l'ensemble des blocs de compétences.



## LES EQUIVALENCES DE COMPETENCES ET LES ALLEGEMENTS DE FORMATION

Sous réserve d'être admis à suivre la formation, **des équivalences de compétences, de blocs de compétences ou d'allègements partiels ou complets de certains modules de formation sont accordés aux élèves titulaires des titres ou diplômes suivants:**

- le diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture
- le diplôme d'assistant de régulation médicale
- le diplôme d'Etat d'ambulancier
- le baccalauréat pro. services aux personnes et aux territoires
- le baccalauréat pro. accompagnement, soins et services à la personne
- Le diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social
- les titulaires du diplôme d'Etat d'auxiliaire de vie sociale ou du certificat d'aptitude aux fonctions d'aide à domicile ou de la mention complémentaire aide à domicile
- les titulaires du diplôme d'Etat d'aide médico-psychologique ou du certificat d'aptitude aux fonctions d'aide médico-psychologique
- le titre professionnel d'assistant de vie aux familles
- le titre professionnel d'agent de service médico-social

**Les agents des services hospitaliers qualifiés de la fonction publique hospitalière et les agents de service sont dispensés de la réalisation d'une période de stage de cinq semaines.**

## LES COUTS

- ✦ **Epreuve de sélection : gratuit**
- ✦ **Frais annexe de scolarité : 100 €**
- ✦ **Coût pédagogique :**

- Organismes financeurs : 8 778 € pour un cursus complet
- Financement personnel : 5 500 € pour un cursus complet
- Gratuité de la formation pour les personnes éligibles au financement région
- Au prorata des heures effectuées pour un cursus partiel (sur devis)

**L'AGFSU de niveau 2 (Attestation de Formation des Gestes et Soins d'Urgence) est incluse**

**Des aides financières sont possibles en fonction de votre situation (Région, pôle emploi...).**